



ORDRE DU JOUR
de la réunion du Conseil Municipal
du LUNDI 20 NOVEMBRE 2017 à 20 heures 30

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 23 OCTOBRE 2017.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

3) Marché « construction groupe scolaire et salle des fêtes » : Attribution des lots

Sur proposition de la Commission d'appel d'Offres et considérant le tableau d'évaluation des offres, Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la sélection du candidat pour LES LOTS 4 / 5 / 6 / 7A / 7B / 11B.

Le conseil Municipal doit en outre habiliter Madame le Maire pour signer tous les documents se rapportant au dossier.

4) Décision Modificative N°10 Budget Principal : Ajustement des crédits opération réelle :

Madame la Directrice de l'Ecole a fait part aux élus de la vétusté de certaines ouvertures de toit (vélux), dans le bâtiment qu'elle occupe avec sa famille.

Monsieur le Maire Adjoint a sollicité un devis auprès de l'entreprise « IN THE WOOD ».

Considérant que ces travaux de réfection sont nécessaires, il convient d'ajuster les crédits au chapitre 21.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la proposition de Décision Modificative suivante :

Désignation	Montant	Désignation	Montant
2152/21 installations voirie	-2500	2135/21 installations gales – aménagt construction	+2500

5) Décision Modificative N°5 Budget Auberge : Ajustement crédits opération réelle

Considérant l'urgence des travaux à réaliser au niveau de la terrasse véranda du Bâtiment AUBERGE, et considérant que les travaux doivent être terminés au cours de l'exercice 2017, il convient d'ajuster les crédits du compte 2181/ chapitre 21.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la proposition de Décision Modificative suivante :

Désignation	Montant	Désignation	Montant
2184/21 mobilier	-2472.12	2181/21 installations gales – aménagt construction	+12472.12
2318/23 immo en cours	-10000		

6) Enveloppe complémentaire 2017 :

Par délibération du 24 juin 2009, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'une enveloppe complémentaire annuelle s'appliquant au personnel titulaire et stagiaire ;

Toutefois, les agents contractuels ont été exclus du champ d'application défini ;

Par souci d'équité, il est proposé d'étendre cette enveloppe pour 2 agents contractuels ;

Autorisation donnée à Madame le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

7) Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux :

Considérant le décompte effectué par Monsieur le Trésorier pour l'année 2017 au taux de 100%,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la fixation du taux.

Autorisation donnée à Madame le Maire pour signer tous les documents se rapportant au dossier.

8) Subvention à la MUTUELLE MUTAME SAVOIE MONT-BLANC :

Chaque année la Mutuelle MUTAME SAVOIE MONT-BLANC sollicite une subvention dont le montant est égal à 39 € par agent adhérent, (soit pour la Commune d'ALEX 78 €).

Cette participation concourt prioritairement aux prestations à caractère social servies aux adhérents (allocations mariage, naissance, frais d'obsèques, rentes d'orphelin, bons de vacances pour les enfants, les enfants handicapés et les retraités, participation à la rémunération de l'aide familiale en cas de maladie ou maternité, aides exceptionnelles dans les cas graves liés à la maladie).

ALEX, le 14 novembre 2017

Le Maire

Catherine HAUETER

